



Avis de saisie du mobilier

Par **ben**, le **02/03/2012** à **22:46**

Bonjour,

j'ai reçu un avis de saisie du mobilier pour le 6 mars par un huissier de justice de justice je dois 1200euros à la (societe general) j'avais propose au huissier 20 euros par mois il avait accepte j'ai paye le premier mois mais apres j'ai reçu un appel du huissier en me disant qu'il n'était plus d'accord pour les 20 euros par mois et qu'il voulait la somme entier soit 1200euros. que dois-je faire s'il vous plait ?

et est-ce que va-t-il vraiment me saisir mes meubles ?

merci